



# Chroniques d'Ogden

70, chemin Ogden, Ogden (Québec) J0B 3E3 • Tél. : (819) 876-7117  
Courriel : [info@munogden.ca](mailto:info@munogden.ca) • Internet : [www.munogden.ca](http://www.munogden.ca)

Mai / Juin 2026

## RAPPORT DU MAIRE 2025

### Voirie

Nous continuons à investir dans notre réseau routier en suivant notre plan quinquennal débuté en 2021. Un nouveau plan quinquennal sera établi en 2026. Nous sommes d'avis que l'investissement dans nos routes génère des économies à moyen et long terme pour la municipalité et aussi pour les citoyens en réduisant le coût des réparations automobiles.



### Réserve Dunn (Blueberry Point)

Le ministère de l'Environnement assurera la patrouille aux mêmes conditions que l'an passé.

### Tourbière Marlinton

Le nouvel accès pérenne via le chemin Marlinton sera prêt pour l'ouverture en juin.

### Activités sociales

De très nombreuses activités ont marqué l'année 2025, tels des présentations et des cours de toutes sortes. Notre comité de culture et loisirs a été très actif et continuera son bon travail en 2026. Plus nous organisons d'activités, plus vous en demandez. Une nouvelle salle communautaire verra le jour en 2026 dans l'ancienne église Notre-Dame-de-la-Merci à Stanstead. Elle sera disponible pour Ogden, Stanstead et Stanstead-Est.

### Plan Directeur

Une consultation publique sur le plan directeur de la propriété entourant l'hôtel-de-ville a eu lieu au printemps 2026. Nous attendons le résultat de l'étude exhaustive de l'état du quai avant de procéder à sa réfection.

### Administration

Le taux de taxation à Ogden demeure le deuxième plus bas des 16 municipalités de la MRC Memphrémagog.

### Droits de mutation :

En 2025 : 51  
En 2024 : 35  
En 2023 : 21  
En 2022 : 36  
En 2021 : 55

Les droits de mutation ayant presque atteint les attentes pour 2025 et combiné avec des dépenses réelles moins que prévues, résultant ainsi à un surplus de 266,174\$ pour l'année 2025.

David Lépine, Maire

### Rémunération des élus en 2025 – Règlement Municipal No.2022.20

|                                                        |             |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Rémunération du maire .....                            | 20,400.00\$ |
| Allocation de dépense du maire .....                   | 10,200.00\$ |
| Rémunération des conseillers.....                      | 6,800.00\$  |
| Allocation de dépense des conseillers .....            | 3,400.00\$  |
| Rémunération du maire reçu de la MRC .....             | 5,596.33\$  |
| Allocation de dépense du maire de la MRC.....          | 2,798.21\$  |
| Rémunération du rep. mun. Régie Incendie .....         | 333.33\$    |
| Allocation de dépense du rep. mun. Régie Incendie..... | 166.67\$    |

## À LA MAIRIE

### MAIRE

David Lépine

### CONSEILLERS

**Michael Sudlow**  
Conseiller n° 1

**Michel Lesage**  
Conseiller n° 2

**Gilbert Boileau**  
Conseiller n° 3

**Samuel Tremblay-Bonsens**  
Conseiller n° 4

**Claudette Dupras**  
Conseillère n° 5

**Robert Dubois**  
Conseiller n° 6

### L'ÉQUIPE MUNICIPALE

**Vickie Comeau**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

**Geneviève Dubuc**  
Inspectrice en bâtiment  
et environnement

**Vincent Langlois**  
Inspecteur en voirie

**Justin Frenière**  
Employé de voirie

**Line Latour**  
Agente de développement /  
Chargée de projets

**Chantal Simard**  
Commis comptable

### BUREAU MUNICIPAL

70, chemin Ogden  
Ogden, Québec J0B 3E3

Téléphone : (819) 876-7117

Courriel : [info@munogden.ca](mailto:info@munogden.ca)

Site internet : [www.munogden.ca](http://www.munogden.ca)

### HEURES D'OUVERTURE

Le bureau municipal est ouvert  
sur rendez-vous, du lundi  
au vendredi de 9h00 à midi  
et de 13h00 à 16h00.

La réception est ouverte les  
mercredis et vendredis.

### CONCEPTION ET IMPRESSION DU BULLETIN

Les Publications Municipales  
1 877 553-1955

## FINANCES 2025

### État des activités de fonctionnement (non consolidé)<sup>1</sup> Exercice terminé le 31 décembre 2025

|                                                                | Budget 2025         | 2025                |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>REVENUS</b>                                                 |                     |                     |
| Taxes municipales                                              | \$ 1 439 679        | \$ 1 466 828        |
| Compensation tenant lieu taxes                                 | \$ 786              | \$ 786              |
| Subventions et transferts                                      | \$ 613 122          | \$ 460 879          |
| Services rendus                                                | \$ 19 955           | \$ 24 681           |
| Imposition de droits                                           | \$ 187 650          | \$ 155 902          |
| Amendes et pénalités                                           | \$ 1 500            | \$ 2 782            |
| Intérêts                                                       | \$ 14 000           | \$ 20 413           |
| Autres revenus                                                 | \$ 13 025           | \$ 9 558            |
|                                                                | <b>\$ 2 289 717</b> | <b>\$ 2 141 829</b> |
| <b>CHARGES</b>                                                 |                     |                     |
| Administration générale                                        | \$ 542 605          | \$ 477 807          |
| Sécurité publique                                              | \$ 406 843          | \$ 404 618          |
| Voirie et transport                                            | \$ 891 631          | \$ 672 013          |
| Hygiène du milieu                                              | \$ 108 480          | \$ 81 935           |
| Aménagement, développement                                     | \$ 97 687           | \$ 88 662           |
| Loisirs et culture                                             | \$ 71 107           | \$ 68 705           |
| Frais de financement                                           | \$ 22 447           | \$ 13 830           |
| Amortissement                                                  | \$ 300 000          | \$ 353 782          |
|                                                                | <b>\$ 2 440 800</b> | <b>\$ 2 161 352</b> |
| <b>Excédent (déficit) de l'exercice<br/>avant affectations</b> | <b>-\$ 151 083</b>  | <b>-\$ 19 523</b>   |
| <b>AFFECTATIONS</b>                                            |                     |                     |
| Amortissement                                                  | \$ 300 000          | \$ 353 782          |
| Produit de cession                                             | \$ —                | \$ —                |
| Gain (perte) sur cession                                       | \$ —                | \$ —                |
| Remboursement de la dette<br>à long terme                      | -\$ 26 666          | \$ —                |
| Activités d'investissement                                     | -\$ 295 172         | -\$ 142 026         |
| Excédent de fonct. non affecté                                 | \$ —                | \$ —                |
| Excédent de fonct. affecté                                     | \$ 84 104           | \$ 84 104           |
| Réserves financières et fonds<br>réservés                      | \$ 88 817           | -\$ 10 163          |
|                                                                | <b>\$ 151 083</b>   | <b>\$ 285 697</b>   |
| <b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>                         | <b>\$ —</b>         | <b>\$ 266 174</b>   |

### État des activités d'investissement (non consolidé)<sup>1</sup> Exercice terminé le 31 décembre 2025

|                                 | Budget 2025 | 2025               |
|---------------------------------|-------------|--------------------|
| <b>FINANCEMENT</b>              |             |                    |
| Taxe foncière générale          | \$ —        | \$ —               |
| Transferts et subventions       | \$ —        | \$ 297 137         |
| Imposition de droits            | \$ —        | \$ —               |
| Surplus non affecté             | \$ —        | \$ —               |
| Réserves fin. et fonds réservés | \$ —        | \$ —               |
|                                 | <b>\$ —</b> | <b>\$ 297 137</b>  |
| <b>DÉPENSES</b>                 |             |                    |
| Administration générale         | \$ —        | \$ 1 102           |
| Aménagement, urbanisme          | \$ —        | \$ —               |
| Voirie et transport             | \$ —        | \$ 479 400         |
| Loisirs et culture              | \$ —        | \$ 21 832          |
|                                 | <b>\$ —</b> | <b>\$ 502 334</b>  |
|                                 | <b>\$ —</b> | <b>-\$ 205 197</b> |

## État de la situation financière (non consolidé)<sup>1</sup> au 31 décembre 2025

|                                                   | 2025                |
|---------------------------------------------------|---------------------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                          |                     |
| Trésorerie                                        | \$ 606 485          |
| Débiteurs                                         | \$ 650 313          |
|                                                   | <b>\$ 1 256 798</b> |
| <b>PASSIFS</b>                                    |                     |
| Découvert bancaire                                | \$ —                |
| Emprunts temporaires                              | \$ —                |
| Créditeurs et charges à payer                     | \$ 79 582           |
| Revenus reportés                                  | \$ 165 659          |
| Dette à long terme                                | \$ 680 000          |
|                                                   | <b>\$ 925 241</b>   |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>                     | <b>\$ 331 557</b>   |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>                      |                     |
| Immobilisations                                   | \$ 4 672 714        |
| Stocks de fournitures                             | \$ —                |
| Autres actifs non financiers                      | \$ 7 097            |
|                                                   | <b>\$ 4 679 811</b> |
| <b>SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>                 |                     |
| Surplus (déficit) non affecté                     | \$ 520 885          |
| Surplus affecté                                   | \$ 199 803          |
| Réserves finan., fonds réservés                   | \$ 297 966          |
| Finan. Investissements en cours                   | \$ —                |
| Investissement net dans les éléments à long terme | \$ 3 992 714        |
|                                                   | <b>\$ 5 011 368</b> |

## Notes complémentaires aux états financiers

1. Les états financiers excluent les résultats de l'organisme du périmètre comptable, la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, auquel la Municipalité participe dans une proportion de 0,89%.
2. Vérificateurs: Raymond Chabot Grant Thornton

### Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25,000\$ (taxes incluses) conclus du 1er janv. 2025 au 31 déc. 2025

|                                                                                                                                                 |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Couillard Construction Ltée:</b>                                                                                                             |                   |
| Pavage ch. Stanstead                                                                                                                            | \$ 82 834         |
| <b>Régie Incendie Memphré. Est: Séc. incendie</b>                                                                                               | <b>\$ 142 582</b> |
| <b>Ville Stanstead: Collecte matières résiduelles</b>                                                                                           | <b>\$ 26 571</b>  |
| <b>Entreprise P.S. Roy: Déneigement</b>                                                                                                         | <b>\$ 251 671</b> |
| <b>Régie Int. Gestion des Déchets: enfouissement</b>                                                                                            | <b>\$ 33 577</b>  |
| <b>Excav. Gagnon &amp; Frères inc.: Projet Cedarville</b>                                                                                       | <b>\$ 288 302</b> |
| <b>Min. de la Sécurité publique: Police</b>                                                                                                     | <b>\$ 244 847</b> |
| <b>Somavrac C.C.: Abat-poussière</b>                                                                                                            | <b>\$ 88 335</b>  |
| <b>MRC de Memphrémagog: Quote-part, arbustes, évaluation, patrouille nautique, Régie de récupération de l'Estrie, cotisations FQM &amp; FCM</b> | <b>\$ 88 542</b>  |
| <b>Groupe Lapalme Inc: Rechargement des chemins</b>                                                                                             | <b>\$ 238 384</b> |

## CONSEIL MUNICIPAL D'OGDEN

Nous sommes fiers d'être à votre service! Voici une photo pour vous aider à mettre un visage sur les noms des membres de votre conseil municipal.



**De gauche à droite:** Michel Lesage (conseiller no. 2), Robert Dubois (conseiller no. 6), Samuel Tremblay-Bonsens (conseiller no. 4), David Lépine (maire), Gilbert Boileau (conseiller no. 3), Claudette Dupras (conseillère no. 5), Michael Sudlow (conseiller no. 1).

**Vous pouvez rejoindre les membres de votre conseil municipal aux adresses courriels suivantes :**

David Lepine : [maire@munogden.ca](mailto:maire@munogden.ca)  
 Michael Sudlow : [mjsudlow@gmail.com](mailto:mjsudlow@gmail.com)  
 Michel Lesage : [mlesage@munogden.ca](mailto:mlesage@munogden.ca)  
 Gilbert Boileau : [gboileau@munogden.ca](mailto:gboileau@munogden.ca)

Samuel Tremblay-Bonsens : [stremblaybonsens@munogden.ca](mailto:stremblaybonsens@munogden.ca)  
 Claudette Dupras : [cdupras@munogden.ca](mailto:cdupras@munogden.ca)  
 Robert Dubois : [rdubois@munogden.ca](mailto:rdubois@munogden.ca)

## VÉLO-FÊTE MEMPHRÉMAGOG

En collaboration avec la municipalité d'Ayer's Cliff, la MRC de Memphrémagog est heureuse de célébrer les cyclistes le 4 juillet prochain.

Pour l'occasion, tous les types de cyclistes sont conviés à une vélo-fête mémorable au parc de la Culture d'Ayer's Cliff.

[www.mrcmemphremagog.com/evenements/velo-fete-memphremagog-2025-2](http://www.mrcmemphremagog.com/evenements/velo-fete-memphremagog-2025-2)

De plus, veuillez noter que dans le cadre de cette Vélo-fête Memphrémagog, la MRC de Memphrémagog organise deux sorties vélo encadrées qui auront aussi lieu le 4 juillet prochain.

Le départ est prévu à 9 h depuis Ayer's Cliff et le circuit passe par quelques chemins dans notre municipalité d'Ogden.

**Vous pouvez consulter les deux parcours ici :**

- 35 km : <https://ridewithgps.com/routes/54859279%3C>
- 50 km : <https://ridewithgps.com/routes/54859194>

Nous vous remercions de votre collaboration.

## CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DIRECTEUR : MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Le Conseil municipal d'Ogden tient à remercier chaleureusement les 70 citoyens qui ont participé à la consultation publique tenue le 28 mai dernier concernant le plan directeur du terrain municipal et du quai d'Ogden.

Cette rencontre avait pour objectif de présenter des pistes de réflexion et d'entendre les commentaires de la population avant que des décisions ne soient prises. Les échanges ont été nombreux, francs et constructifs, et nous remercions les citoyens

qui ont pris le temps de partager leurs préoccupations, leurs idées et leur vision de l'avenir de notre communauté.

Soyez assurés que l'ensemble des commentaires recueillis lors de la soirée, de même que ceux transmis par courriel à la suite de la rencontre, sera pris en considération dans la poursuite de la réflexion. Aucune décision finale n'a été prise concernant l'aménagement du site et plusieurs éléments du concept présenté feront l'objet d'une analyse plus approfondie.

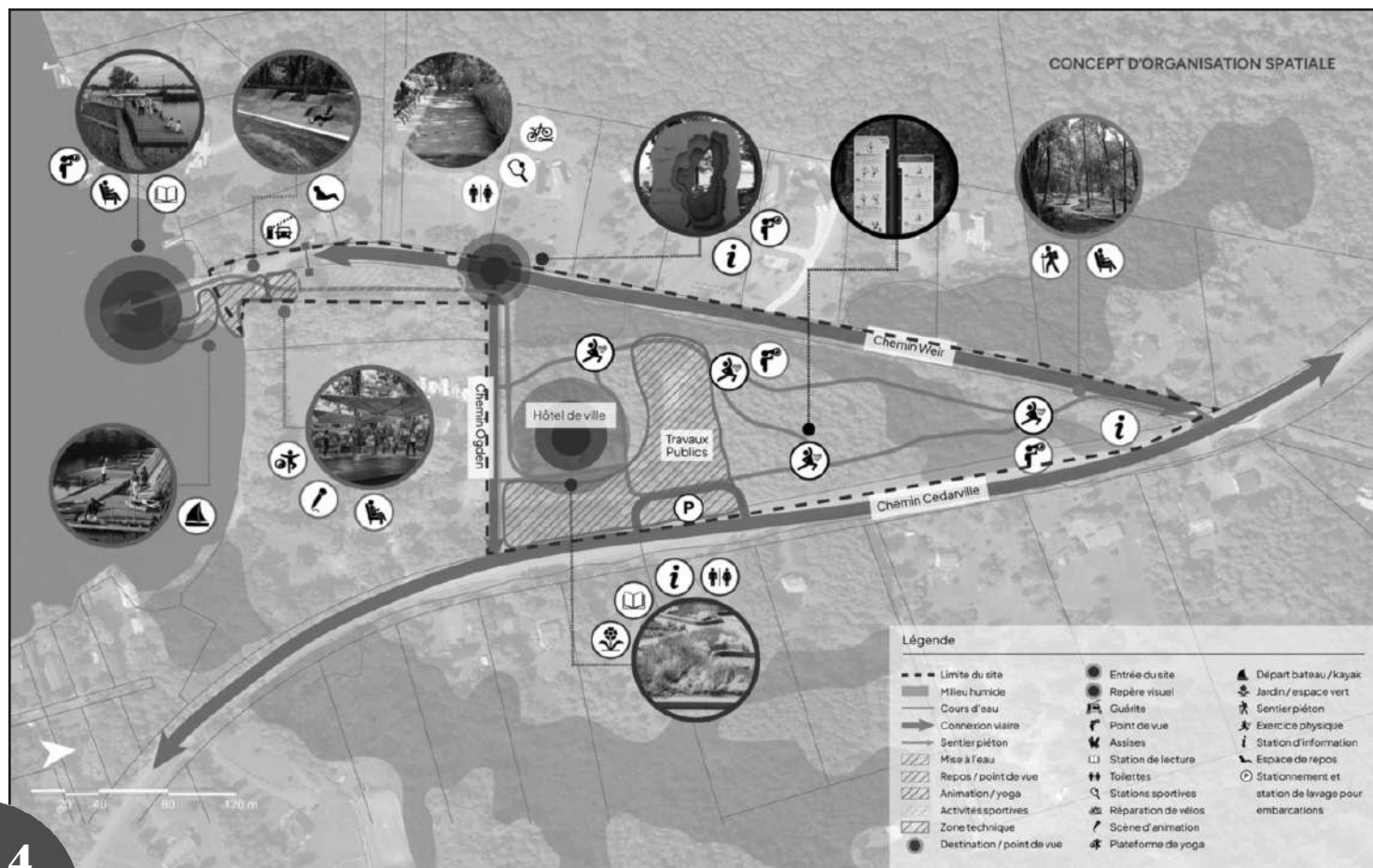
À court terme, la Municipalité entend poursuivre les démarches déjà prévues concernant le quai municipal. Une étude de son état sera réalisée afin de mieux documenter les interventions nécessaires et d'orienter les décisions futures. L'installation de la guérite prévue pour cet été demeure également au calendrier.

Les suggestions formulées concernant les espaces de jeux et d'activités, notamment les installations sportives comme le pickleball, seront réévaluées à la lumière des besoins exprimés par les citoyens. De même, plusieurs participants ont souligné l'importance de disposer d'un lieu communautaire permettant la tenue d'activités physiques et sociales. Cette préoccupation fera également partie des réflexions du Conseil municipal.

La consultation publique constituait une étape importante du processus. Elle a permis de confirmer que les citoyens souhaitent être entendus et impliqués dans les décisions qui façonneront l'avenir de leur municipalité. Le Conseil municipal poursuivra son travail en tenant compte des commentaires reçus afin de développer des projets qui répondent aux besoins réels de la communauté et respectent le caractère rural qui fait la richesse d'Ogden.

Merci encore à tous ceux et celles qui ont participé à cet exercice de démocratie municipale.

**Le Conseil municipal et l'équipe de la Municipalité d'Ogden**





## PATRIMOINE D'OGDEN

T  
150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE  
L'INDUSTRIE DU GRANIT

## LE GRANIT FAIT VIBRER OGDEN – 150 ANS À CÉLÉBRER!

Les carrières de granit et les industries de transformation constituent les piliers de l'économie locale depuis 1876. Patrimoine d'Ogden, en collaboration avec le musée Colby-Curtis et des partenaires du secteur, célèbre cet anniversaire en août et septembre de cette année avec de grandes expositions et des événements ouverts au public. Ce sera une occasion unique de découvrir une industrie fascinante, ancienne et vitale de notre région, que peu d'entre nous connaissent bien. Des événements pour tous les âges seront organisés, avec en point d'orgue un méchoui au Weir Memorial Park accompagné d'animations qui sera l'ÉVÉNEMENT SOCIAL DE 2026!

### ÉVÉNEMENTS DU WEEK-END DE CÉLÉBRATION (15 ET 16 AOÛT)

**SAMEDI 15 AOÛT, MATIN GRATUIT** – *premier arrivé, premier servi, alors réservez votre place à l'avance – voir le code QR*  
**Visite nature et histoire le long de la Graniteville Spur** - Le Graniteville Spur était un embranchement ferroviaire à voie normale qui reliait les carrières de Graniteville à la ligne principale (Boston & Maine) à Lineboro, près d'Ogden, et était exploité par les propriétaires des carrières. Construite en 1890, la ligne a été utilisée jusqu'en 1940. Les voies ont été démantelées au début des années 1950. Un sentier de randonnée très agréable suit la majeure partie de l'ancien embranchement. Des guides nature et histoire seront présents pour cette excursion, probablement limitée à 45 personnes.

**SAMEDI 15 AOÛT, APRÈS-MIDI GRATUIT** – *premier arrivé, premier servi, alors réservez votre place à l'avance – voir le code QR*  
**Conférences publiques sur la géologie, l'histoire, les personnalités et l'architecture du granit** - Toutes les conférences s'adresseront à un public non spécialisé et seront de niveau élémentaire. Probablement limité à 60 personnes en raison du nombre de places assises. Un large éventail de sujets sera abordé, notamment : Qu'est-ce que le granit, au juste?; L'exploitation des carrières de granit dans le monde méditerranéen antique; Un sol commun, des chemins séparés : les industries du granit du Vermont et des Cantons de l'Est; Les utilisations architecturales et commémoratives du granit de Stanstead à son apogée; Histoires de la carrière et des ateliers de finition. Les intervenants sont tous des experts et viennent des États-Unis et du Canada.

**DIMANCHE 16 AOÛT, MATIN GRATUIT** – *premier arrivé, premier servi, alors réservez votre place à l'avance – voir le code QR*  
**Visite de la carrière et des méthodes d'exploitation modernes** - Animé par des professionnels. Probablement limité à 25 personnes. Il pourrait également y avoir une visite d'un atelier/usine de finition moderne à Beebe – reste à l'écoute sur notre site web pour plus de détails.

**DIMANCHE 16 AOÛT, DE MIDI JUSQU'EN DÉBUT DE SOIRÉE EN GRANDE PARTIE GRATUIT** – *le méchoui et la soirée dansante nécessiteront des billets (30 \$ par personne) – voir le code QR pour réserver vos billets.*

**Barbecue/méchoui au Weir Memorial Park avec musique** - Au programme de l'après-midi : sculpture sur granit, ateliers pratiques pour les enfants, stands d'information, exposition de photos et autres animations. Entrée libre. Le barbecue/méchoui se déroulera sous un grand chapiteau, vous pouvez donc venir quel que soit le temps.

### ÉVÉNEMENTS DE LONGUE DURÉE

**DU 31 JUILLET AU 27 SEPTEMBRE** *tarif normal du musée*

**Hard as rock - 150 ans d'histoire du granit**

Organisée par le musée Colby-Curtis, cette exposition de photographies et d'objets est un voyage dans le temps à travers des images anciennes et modernes de nos carrières et usines locales, accompagnées de textes informatifs et de cartes.

<https://heritageogden.ca/Graniteville150/Graniteville150.html>



150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE  
L'INDUSTRIE DU GRANIT



150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE  
L'INDUSTRIE DU GRANIT



### PATRIMOINE D'OGDEN

*Valoriser le passé d'Ogden*

## **Le granit fait vibrer Ogden – 150 ans à célébrer!**

Les 15 et 16 août prochains, Ogden se met en mode célébration pour souligner les 150 ans de l'industrie du granit. Un week-end spécial se prépare pour mettre en lumière notre histoire, notre fierté et notre communauté.

### **On a besoin de vous!**

Que ce soit pour donner un coup de main lors des préparatifs ou pendant les festivités, votre implication fera toute la différence.

Envie de participer à quelque chose de rassembleur?

CONTACTEZ-NOUS :

Line Latour – [agent@munogden.ca](mailto:agent@munogden.ca)

Jeffrey Packard – [jeffreylpackard@gmail.com](mailto:jeffreylpackard@gmail.com)

## RÈGLEMENTS D'URBANISME

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS / IL Y A DES CHANGEMENTS**

La municipalité a complété l'exercice de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme. Ces derniers règlements concernent le zonage, le lotissement, la construction, les obligations de permis et certificats ainsi que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ces règlements ont une incidence directe sur les projets des citoyens. Qu'il s'agisse d'une nouvelle résidence, d'un agrandissement, d'abattage d'arbres, de projets commerciaux, de travaux en rive, de bâtiments accessoires, d'améliorations à notre propriété, de piscines, il y a des normes à respecter et la plupart du temps des permis ou autorisations à obtenir.

La réglementation antérieure datait de l'an 2000, c'est donc dire que plusieurs changements et ajustements ont été apportés pour se conformer à la MRC et pour actualiser nos normes aux préoccupations de notre communauté.

**Voici certains changements plus importants qui méritent un rappel :**

- Toute nouvelle résidence sur tout le territoire devra être évaluée en fonction de critères sur l'architecture et l'implantation sur le terrain en vertu du règlement de PIIA #2024-06. Les agrandissements de 50% ou plus d'une résidence se trouvant dans le secteur entre le lac et le chemin Cedarville, ainsi que dans les hameaux de Tomifobia et Graniteville sont aussi assujettis à ce nouveau règlement.
- Dorénavant, toute nouvelle construction principale ou agrandissement de plus de 50% devra avoir un toit à 2 versants ou plus avec une pente minimale de 6/12.
- La hauteur maximale des bâtiments principaux est toujours de 10,5 mètres mais elle permet donc 3 étages au lieu de 2 en respectant cette hauteur.
- Les logements secondaires n'ayant pas plus de 50% de la surface du logement principal et rattaché à celui-ci sont possibles si le terrain a une superficie de 4000 m<sup>2</sup> ou plus. Il n'est plus possible de construire un nouveau pavillon

d'invités ou un nouveau logement détaché de la résidence.

- Des distances minimales et des mesures de camouflage s'appliquent maintenant pour les réservoirs, citernes et génératrices par rapport aux voies de circulation et aux limites latérales des terrains.
- Il est obligatoire d'obtenir une autorisation avant d'abattre des arbres.
- Les normes concernant les milieux humides de la MRC sont maintenant inscrites dans nos règlements. La présence d'un milieu humide sur un terrain visé par un projet nécessitera dorénavant une délimitation de ce milieu par une personne compétente.
- Les normes concernant les pentes variant de 15 à 30% sur le territoire s'appliquent. Plusieurs travaux projetés dans de telles pentes vont requérir une évaluation par critères selon le règlement de PIIA. Il arrive donc souvent qu'un relevé d'arpenteur puisse être requis pour valider sur le terrain la pente réelle à l'endroit projeté de projets.
- Il est maintenant possible d'avoir la garde d'un maximum de 5 poules à des fins personnelles sur un terrain ayant une résidence et une superficie de 3000 m<sup>2</sup> ou plus dans la mesure où les normes sont suivies. Un permis est toutefois requis.
- De nouvelles normes sur l'éclairage extérieur sont en vigueur. Elles visent à limiter le nombre, le type et l'intensité de l'éclairage tout en assurant la sécurité des lieux, l'objectif générale étant de conserver un milieu de vie le plus naturel et paisible. Ces normes s'appliquent à tout nouvel éclairage ainsi qu'à tout changement devant être apporté à un système existant. La Municipalité rendra accessible prochainement un dépliant explicatif sur ce sujet.

Nous vous invitons à consulter la nouvelle réglementation en ligne sur le site web dans la section règlements volet Urbanisme. N'hésitez pas à vérifier auprès de notre service si des exigences s'appliquent avant d'entreprendre des travaux à sa propriété. Les amendes et pénalités sont élevées et il est nettement préférable de prévenir en vérifiant d'abord.



### ACTIVITÉS D'ÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ D'OGDEN

**LIEU: LES ACTIVITÉS AURONT LIEU SUR LE TERRAIN DE  
L'HÔTEL DE VILLE au 70 chemin Ogden.**

**(En cas de pluie, dans la salle de réunion)**

#### **Essentrics**

du 2 juillet au 3 septembre  
jeudi de 10h30 à 11h30

#### **Tai Chi**

du 2 juillet au 3 septembre  
jeudi de 9h à 10h

#### **Yoga sur chaise**

se poursuit jusqu'au 30 juin  
mardi de 9h à 10h

#### **Yoga sur chaise**

du 11 août au 13 octobre  
mardi de 9h à 10h

#### **Step aérobique (Salle de réunion)**

du 7 juillet au 4 août  
mardi de 10h à 11h

#### **Danse Country (Club de curling)**

se poursuit jusqu'au 17 juin  
mercredi de 19h à 20h



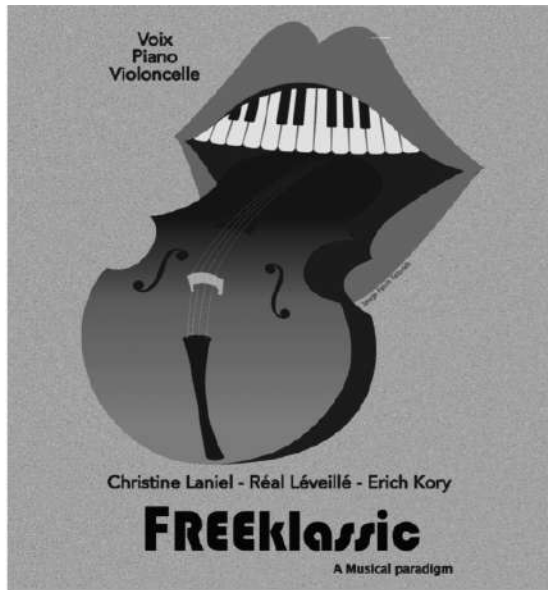
Pour vous inscrire svp **contactez [cdupras@munogden.ca](mailto:cdupras@munogden.ca)**

### **Autres activités**

**Vélo stationnaire:** s.v.p. réserver votre plage horaire au (819) 876-7117

**Pétanque:** Vous aimeriez jouer à la pétanque plus souvent ? Le terrain situé à l'avant du bureau municipal d'Ogden est disponible pour ses résidents depuis le début du mois de mai. Les boules de pétanque et de bocce sont disponibles et accessibles même en fin de semaine dans la fenêtre à gauche de la porte de devant.

**Atelier à venir cet automne:** pousses et germinations



**19 Juin 2026 - 19h30**

au Gustin Hall, Fitch Bay

## Pop up Concert - FREETKlassic

**Christine Laniel** au chant, **Réal Léveillé** au piano et **Erich Kory** au violoncelle électrique. Ces musiciens expérimentés vous offrent une toute nouvelle interprétation de vos classiques et chansons préférés. Des arrangements improvisés et spontanés donnent la chance à la musique d'évoluer d'elle-même en quelque chose de complètement différent. Venez vivre le voyage!

**25\$**

Billets disponibles  
au **Fitch Café**  
ou sur **Eventbrite**



*Fitch'n musique* | Concert gratuit

**25 Juillet 2026 - 17h à 19h** au parc Thayer, Fitch Bay

**Les Sugar Darlings** fusionnent le blues, la soul, le funk et le rock 'n' roll pour offrir une expérience live électrisante. Après avoir participé à de grands festivals québécois, dont le Festival International de Jazz de Montréal et le Festival International du Blues de Tremblant, le groupe s'apprête à lancer son deuxième album, *Sugar on Top*, à l'automne 2026.



**Dimanche 16 Août 2026**

de 12h à 15h, au **parc Thayer**, Fitch Bay

- > Bière, vin et autres consommations non-alcoolisées vendues sur place.
- > Musique, maquillage et jeux.
- > Apportez vos chaises.

L'activité se déroulera même en cas de pluie, sous le pavillon central du parc et sous les autres abris couverts.

## Activités régulières

+ infos : [accstanstead@gmail.com](mailto:accstanstead@gmail.com)

# YOGA

Apportez votre tapis!

**Lundi et jeudi**  
de 16h30 à 17h30

**5\$** Don par session

Pour + d'info ou inscription  
**Marie-josé**  
Prof de Yoga certifiée

**Mjleblanc91@gmail.com**  
- 514-706-4015 -

# LE CLUB DE Dessin

- Fitch Bay -

Est en pause pour l'été,  
reprendra à l'automne!

# Fitch Café

**Samedi - de 10h à 12h**

Les derniers Fitch Cafés de la saison :

- > 6 juin lors de la fête des voisins, à la caserne des pompiers.
- > Les 30 mai et 13 juin : derniers Fitch café au **Gustin**
- > Dates exceptionnelles : 14 et 18 juillet, lors de l'exposition Natures Vivantes de l'artiste André Michel au 7370 chemin Griffin à Ogden.



**Action communautaire du Canton de Stanstead**  
Fitch Bay - Salle Canon Gustin - 817 chemin Sheldon

## INSPECTION ET MESURE DES FOSSES SEPTIQUES SAISON 2026

Le programme annuel de mesurage des fosses septiques débute le 22 juin 2026. Comme à chaque année, **chaque propriétaire doit obligatoirement procéder au dégagement des couvercles de la fosse septique** et au couvercle de la fosse scellée si c'est le cas. Il est important que le dégagement soit effectué avant la période prévue pour le mesurage de votre secteur.



### DATES ET SECTEURS PRÉVUS POUR L'ÉTÉ 2026

| Période de mesurage     | Secteurs concernés                                                                                                                      |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Du 22 au 26 juin        | Chemins Arnold, Glines, North-Derby, Sheldon, Ogden et du 140 au 5020 Marlinton                                                         |
| Du 29 juin au 3 juillet | Chemins Boynton, Embury, 3650 à 8705 Laflamme, Laperle, Rivière, 3695 à 5070 Stanstead et Tomifobia                                     |
| Du 6 au 10 juillet      | Chemins Beaudoin, Beebe, Dubé, 1395 à 2665 Griffin, 2290 à 3535 Laflamme, McShane, 65 à 3655 Stanstead, Young                           |
| Du 13 au 17 juillet     | Chemins : 40 à 2950 Cedarville, Descente 21, Descente 22, Descente 22A, Descente 23, Descente 24, Descente 25, Île Province             |
| Du 20 au 24 juillet     | Chemins Descente 16, Descente 17, Descente 18, Descente 19, Descente 20, Weir                                                           |
| Du 27 au 31 juillet     | Chemins 3150 à 10095 Cedarville, Davis, Lamarche, 5060 à 9195 Marlinton, Ruisseau Tomkins                                               |
| Du 3 au 7 août          | Chemins Descente 6, Descente 7, Descente 8, Descente 9, Descente 10, Descente 11, Descente 11A, Descente 12, Descente 13 et Descente 14 |
| Du 10 au 14 août        | Chemins Bell, Derrick, Descente 2, Descente 3, Descente 4, Descente 5, 3090 à 7370 Griffin, Lapière                                     |

Nous vous rappelons **qu'il n'est pas utile de vidanger votre fosse avant le mesurage**. Cette méthode sert justement à vérifier si la vidange de la fosse est requise. Dans la majorité des cas, le mesurage permet de retarder la fréquence de la vidange, donc de réduire les coûts.

## MISE À JOUR – POINTS DE DÉPÔT POUR LA GESTION DES DÉCHETS

Afin de faciliter la disposition responsable de certaines matières qui ne peuvent être déposées dans les collectes régulières, voici un rappel des principaux points de dépôt accessibles aux citoyens d'Ogden.

### Matériaux de construction, rénovation et démolition

Les matériaux de construction peuvent être apportés à :

#### Matrec (division de GFL Environmental)

435, rue Ernest-Lafaille  
Coaticook (Québec) J1A 3E6  
819 569-7551  
[www.gflenv.com](http://www.gflenv.com)

#### Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 8 h à 17 h  
Samedi et dimanche : Fermé

### ♻️ Matières résiduelles et résidus domestiques dangereux

Pour la récupération du métal, de la peinture, de l'huile usagée, des batteries, des produits électriques et électroniques ainsi que des résidus domestiques dangereux, veuillez vous rendre à :

#### Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

1095, chemin Bilodeau  
Coaticook (Québec) J1A 2S4  
819 849-9479

#### Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 8 h à 16 h 30  
Samedi et dimanche : Fermé

### Collecte des batteries à Ogden

Les citoyens peuvent déposer leurs batteries usagées à l'hôtel de ville d'Ogden tout au long de l'année. Cette option simple et accessible permet d'assurer une gestion sécuritaire et écologique de ces matières.

### Ensemble pour un environnement plus propre

En utilisant les points de dépôt appropriés, nous contribuons collectivement à réduire l'enfouissement, à favoriser le recyclage et à protéger notre environnement. Merci de votre collaboration!

## RAPPEL...

Les chemins, les accotements et les fossés d'Ogden **ne sont pas des dépotoirs...** Si vous voyez quelqu'un jeter des déchets à ces endroits, veuillez svp en informer l'hôtel de ville. Ensemble, nous pouvons préserver la beauté de notre municipalité ! Merci !



## SENSIBILISATION CITOYENNE



Citoyens et citoyennes d'Ogden : voici la prochaine conférence gratuite destinée aux municipalités engagées :

Mercredi 17 juin 2026, de 12h à 13h

« J'adopte un mode de vie écoresponsable »

Voici le lien pour s'inscrire afin d'y assister :

[https://us02web.zoom.us/meeting/register/RcooOI\\_REqAZ\\_YRbQwRuxg](https://us02web.zoom.us/meeting/register/RcooOI_REqAZ_YRbQwRuxg)

Merci de contribuer, partout au pays, à faire rayonner l'action environnementale locale.

## Y A-T-IL TROP DE CERFS DE VIRGINIE SUR VOS TERRES? IL EXISTE UNE SOLUTION.

Tous les ans, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) procède à l'émission de permis spéciaux permettant la récolte de cerfs sans bois (biches et faons) dans certaines zones de chasse ciblées, dont celles de l'Estrie. Ces permis, destinés aux propriétaires fonciers possédant une propriété de quatre hectares et plus, sont attribués par tirage au sort par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Chaque propriétaire gagnant peut ainsi se voir accorder deux permis de chasse de cerfs sans bois qu'il pourra utiliser sur sa propriété, en compagnie d'une personne de son choix. Si le propriétaire ne chasse pas lui-même, il peut désigner jusqu'à deux personnes pour utiliser les permis à sa place.

La période d'inscription au tirage au sort se déroule du 29 mai au 16 juin 2026 [www.sepaq.com/tirages](http://www.sepaq.com/tirages).

Informations : Valérie Audet, technicienne en environnement, 819 346-8905, poste 5100 ou [valerieaudet@upa.qc.ca](mailto:valerieaudet@upa.qc.ca).



La surabondance de cerfs est un phénomène bien connu et peut causer différents problèmes.

## HEURES D'OUVERTURE DU SITE CENTRAL DE DÉCHETS POUR LA SAISON ESTIVALE

(site réservé aux utilisateurs autorisés) :

De 6 h à 19 h 30

**RAPPEL** : Veuillez toujours trier vos déchets, vos matières recyclables et vos matières compostables dans les bacs appropriés. Merci !

## NOS PAYSAGES, NOTRE RICHESSE COLLECTIVE

La MRC de Memphrémagog, en collaboration avec Austin, Bolton-Est, Canton de Hatley, Canton de Potton, Hatley, Ogden, Sainte-Catherine-de-Hatley et la Ville de Magog, lance le Programme de réhabilitation de l'environnement paysager, une initiative novatrice visant à préserver et révéler les vues et panoramas qui définissent notre territoire.

À compter du 15 juin 2026, les propriétaires d'immeubles situés le long des routes pittoresques et panoramiques admissibles pourront bénéficier d'une aide financière pour réaliser des actions concrètes favorisant les percées visuelles à partir de la route.

Élaboré avec un comité multidisciplinaire (juriste, élu, agronome et architecte paysagiste), ce programme volontaire propose six actions prioritaires pour améliorer l'environnement paysager tout en respectant les milieux naturels et privés.

En participant, vous aidez à préserver le caractère public des paysages qui font la fierté de la MRC de Memphrémagog.

Informez-vous dès maintenant :

[www.mrcmemphremagog.com/participation-citoyenne/programme-paysager](http://www.mrcmemphremagog.com/participation-citoyenne/programme-paysager)

## PROTÉGEONS LE LAC MEMPHRÉMAGOG ENSEMBLE!

Vous êtes propriétaire riverain au lac Memphrémagog? Engagez-vous dans le projet Joignez le réseau!

Le programme Joignez le réseau vous invite à poser des gestes simples et concrets pour préserver la qualité de l'eau du lac à l'aide d'une meilleure gestion des eaux de pluie sur votre propriété. En joignant ce mouvement, vous accédez à des conseils pratiques et des outils pour mieux protéger notre (votre) précieux environnement. En vous engageant, vous obtiendrez une analyse gratuite et sans obligation de la gestion des eaux de pluie de votre propriété. Vous recevrez également des conseils pratiques pour améliorer votre impact environnemental.

Pour plus d'informations :

<https://cogesaf.qc.ca/projets/joignezreseau/>



BANQUE  
ALIMENTAIRE  
Memphrémagog

Parce que personne n'est à l'abri ...  
La faim peut frapper à tout moment

819-868-4438, poste 1

[www.banquealimentaire.ca](http://www.banquealimentaire.ca)

[info@banquealimentaire.ca](mailto:info@banquealimentaire.ca)

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### À COMPTER DU 1ER JUIN 2026, LES LIGNES 310-4141 ET \*4141 SERONT GRADUELLEMENT DÉSACTIVÉES.

Dans le cadre de la transition vers le réseau 9-1-1 de prochaine génération, la Sûreté du Québec amorcera, au cours des prochains mois, le retrait progressif des lignes téléphoniques 310-4141 et \*4141. Ces lignes, encore utilisées pour communiquer avec leurs services, reposent sur une technologie désuète et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de communication d'urgence, notamment en ce qui a trait à l'identification et à la géolocalisation des appelants.

L'évolution des infrastructures de communication et l'élargissement de la couverture du réseau 9-1-1 rendent ces numéros progressivement obsolètes. Afin d'assurer une prise en charge optimale des appels, des travaux sont en cours afin de centraliser les appels d'urgence vers les Centres d'urgence 9-1-1 et d'orienter les appels non urgents vers les postes de police locaux de la SQ.

**POUR UNE SITUATION URGENTE : COMPOSEZ LE 9-1-1**

**POUR UNE SITUATION QUI N'EST PAS URGENTE (À OGDEN) : COMPOSEZ LE 819-868-3666 (NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE VOTRE POSTE DE POLICE LOCAL = Poste de police pour la MRC de Memphrémagog).**



### APPEL D'URGENCE

Témoign ou victime  
d'une situation d'urgence?

**Composez le 911!**



**À compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, les numéros  
310-4141 et \*4141 ne seront plus en fonction.**

### APPEL NON URGENT

Besoin de joindre  
la Sûreté du Québec  
pour une situation non urgente?

**Communiquez avec votre POSTE!**



## SÉCURITÉ CIVILE



### CHALEUR PORTEZ-Y UNE ATTENTION Que faire en cas de chaleur intense

La chaleur nous rend tous vulnérables aux malaises provoqués par la chaleur, mais les risques sont plus grands pour :

- les personnes âgées
- les nourrissons et les jeunes enfants
- les personnes souffrant de maladies chroniques, comme des difficultés respiratoires, des maladies mentales et des troubles cardiaques
- les personnes qui travaillent à la chaleur
- les personnes qui s'entraînent à la chaleur
- les personnes n'ayant pas accès à l'air climatisé et
- les sans-abri.



**Buvez beaucoup de liquide, surtout de l'eau, et AVANT d'avoir soif, afin de diminuer le risque de déshydratation.**  
La soif n'est pas un bon indicateur de déshydratation.

### LE BON VOISINAGE, ON Y CROIT ET ON TIENT!

Le charme de la campagne est indéniable! En tant que citoyens de l'Estrie, nous le constatons au quotidien. De plus en plus de citadins choisissent d'ailleurs de s'y installer, séduits par ce mode de vie. Toutefois, une meilleure compréhension des réalités agricoles demeure essentielle pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre citoyens et producteurs.

Bruit, odeurs, machinerie sur la route, respect des propriétés privées ou nouvelles activités en zone agricole : ces situations peuvent générer de l'inquiétude chez les producteurs et, dans certains cas, entraîner des conséquences importantes sur leur réalité d'exploitation.

Afin de contribuer à améliorer la qualité de vie des producteurs locaux, les 9 MRC de l'Estrie s'unissent à travers la campagne « Le bon voisinage, on y croit et on y tient », qui vise à conscientiser la population aux enjeux de cohabitation par le biais de cinq capsules vidéo ludiques.

Nous vous invitons à écouter les capsules dès aujourd'hui et à les partager avec votre entourage.

La cohabitation entre citoyens et producteurs agricoles, parlons-en! **Découvrez les capsules au :** [www.mrcmemphremagog.com/bonvoisinage](http://www.mrcmemphremagog.com/bonvoisinage)



### LE RECENSEMENT DE 2026 A COMMENCÉ ET STATISTIQUE CANADA A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN!

Les données du recensement sont essentielles pour les décideurs et les Canadiens d'un océan à l'autre. Le Recensement de la population fournit des renseignements de grande qualité sur les principales tendances socioéconomiques ainsi que des analyses qui aident les Canadiens et Canadiennes à prendre d'importantes décisions qui touchent nos familles, nos collectivités et nos entreprises.

Le Recensement de 2026 est en cours partout au pays. Les ménages ont reçu leur lettre d'invitation au recensement par la poste contenant des instructions sur la façon de remplir leur questionnaire. Remplir le questionnaire du recensement en ligne est sécuritaire et confidentiel.

Les répondants sans accès fiable à Internet peuvent appeler l'Assistance téléphonique du recensement pour remplir leur questionnaire du recensement au téléphone ou pour demander un questionnaire papier. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site : [recensement.gc.ca/contactez-nous](https://recensement.gc.ca/contactez-nous).

**LE RECENSEMENT DE 2026  
EST EN COURS PARTOUT  
AU CANADA!**

Remplissez votre questionnaire du  
recensement en ligne dès aujourd'hui :

**[recensement.gc.ca](https://recensement.gc.ca)**



### MÉFIEZ-VOUS DE CERTAINS VENDEURS ITINÉRANTS



Un commerçant fait du porte-à-porte? Ou il se présente à votre domicile après avoir pris contact avec vous pour demander l'autorisation de passer? Attention!

**Refusez toute sollicitation concernant :**

- le chauffage et la climatisation;
- les services de décontamination ou d'isolation;
- le financement ou la location à long terme.

**C'est interdit! Apprenez-en plus sur**  
[www.opc.gouv.qc.ca/vente-itinerante](https://www.opc.gouv.qc.ca/vente-itinerante)



Les adeptes de la danse en ligne d'Ogden sont ravis de pouvoir profiter des cours gratuits proposés par notre comité Culture et Loisirs !

### IL Y A 10 ANS DÉJÀ!

Si vous avez l'oeil alerte, vous avez pu observer récemment des arbres en fleurs un peu partout dans la municipalité. Il s'agit probablement d'un des 100 pommeliers des variétés Dolgo et Sugar Thyme qui ont été plantés il y a maintenant 10 ans dans le cadre d'un projet conjoint avec la MRC de Memphrémagog. La plantation a été complétée par l'ajout de plusieurs centaines de jonquilles autour des plants.

Vous pouvez les voir encore en fleur sur plusieurs des chemins de notre municipalité invitant entre autres les abeilles à venir polliniser leurs fleurs.

Ces pommeliers ont été plantés avec l'aide de citoyens bénévoles tant sur des terrains publics que sur une quinzaine de propriétés privées sur les chemins de Cedarville, de Marlinton, de Stanstead, de Boynton, de Griffin et Davis tout comme devant l'Hôtel de Ville, le long du parc Weir, devant la Mine de Granit et le long du Sentier Nature Tomifobia.

En prime, ces variétés sont toutes comestibles et donnent une superbe gelée. L'automne venu, vous pourrez en cueillir un peu mais... en demandant d'abord la permission aux propriétaires, bien sûr!

Michel Hébert et Michael Sudlow



### RAPPEL : CHIENS EN LIBERTÉ

Conformément au *règlement uniformisé no. 2020.02 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux* de la municipalité d'Ogden :

Sur le terrain sur lequel est située l'unité d'occupation du gardien ou sur tout autre terrain privé où il se trouve avec l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain, tout chien DOIT être gardé, selon le cas :

- 1) dans un bâtiment d'où il ne peut sortir ;
- 2) sur un terrain sous le contrôle direct du gardien. Celui-ci doit avoir une maîtrise constante du chien ;
- 3) sur un terrain clôturé de manière à contenir le chien à l'intérieur des limites de celui-ci ;
- 4) dans un enclos extérieur aménagé conformément à l'article 2.3.8 du règlement ;
- 5) au moyen d'un dispositif de contention l'empêchant de sortir lorsque le terrain n'est pas clôturé.



Le gardien DOIT prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la ou les normes de garde qu'il privilégie sont efficaces et qu'ils contiennent le chien dans l'unité d'occupation du gardien eu égard à la race, à l'âge, au poids et aux caractéristiques du chien.

Il est INTERDIT de laisser un chien en liberté hors des limites de l'unité d'occupation du gardien en l'absence de ce dernier. Hors de ces limites, le chien est considéré comme un chien errant.

De plus, il est aussi INTERDIT pour un gardien de se promener avec son chien à l'extérieur des limites de son unité d'occupation sans tenir le chien en laisse ou autrement en assumer le contrôle et le surveiller en tout temps. En l'absence d'un dispositif de contention pour retenir le chien, celui-ci est présumé ne pas être sous le contrôle de son gardien.

Le règlement stipule aussi qu'aucun gardien NE PEUT laisser son chien sur la place publique de façon à gêner le passage des gens.

**Merci de respecter ces règles pour la sécurité de tous!**

## ENCAN BIENTRAITANCE

L'art au service de la bientraitance des aînés

Venez miser sur les œuvres qui composent l'exposition **BIENTRAITANCE** réalisées par des artistes de l'Estrie afin de sensibiliser à la maltraitance envers les personnes aînées.



Animateur de l'encan :  
**Marc-André Coallier**



Œuvre : Caroline Dosty | Figure I © Caroline Dosty  
Cadrage photo : Jean-Michel Naud, photographe

Pour participer à l'encan, scannez ce code QR pour vous inscrire!



Des questions? (819) 446-6111

**Bienvenue à toutes et à tous!**

**Quand?** Le 19 juin 2026, de 15 h 30 à 17 h

**Où?** Au Parc de la Rivière-aux-Cerises, Orford (à l'intersection des chemins Bice et du Parc - route 141)

**ENTRÉE GRATUITE**

Ce grand rendez-vous sera suivi d'un concert dans le cadre des **Vendredis musicaux d'Orford**, à 17 h 30.



Avec la participation financière du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

## Natures Vivantes André Michel



**27 juin au 19 juillet 2026**  
Exposition gratuite ouverte au public

### HORAIRE

Du 27 juin au 5 juillet de 10 h à 17 h  
Du 9 au 12 juillet de 13 h à 17 h  
Du 16 au 19 juillet de 13 h à 17 h

### AU PROGRAMME

Samedi 27 juin • Vernissage à 17 h  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet • Marché fermier et animations sur les fleurs séchées de 11 h à 14 h  
Samedi 4 juillet • Café-causette communautaire ACCS de 10 h à 12 h  
Samedi 11 juillet • Spectacle de musique de chambre à 14 h  
Samedi 18 juillet • Café-causette communautaire ACCS de 10 h à 12 h

Une réalisation issue possible grâce à la précieuse collaboration de Conny et Joachim Fréte, Fondation Lislet André Michel, Municipauté d'Orford, l'Estrie PCH Des, Action communautaire du Carillon de Ste-Anne (ACCS) et le Circuit des arts Héminemmagés.

*Grange de Conny & Joachim*

**7370, chemin Griffin, Ogden**

Pour réservation : 314 618-7318 ou info@andremichel.ca



## Respecter la limite de vitesse affichée, j'embarque.



**Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers**

**8 au 14 juin**

Bâtir l'avenir

Québec

## Québec vient en aide aux acheteurs d'une première habitation



Nouveau crédit d'impôt remboursable pour l'accès à la propriété :  
**un remboursement des droit de mutation pouvant atteindre 5 875 \$**

**Rétroactif**  
au 1<sup>er</sup> janvier 2026

UNE PREMIÈRE MESURE POUR ALLÉGER LA PRESSION SUR LE PORTEFEUILLE DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS

Votre gouvernement

Québec